

LE CANADA ET LE MAINTIEN DE LA PAIX AU VIETNAM

Le 21 novembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'il avait eu des entretiens avec le secrétaire d'État américain, M. William Rogers, au sujet de la nouvelle Commission de supervision sur cessez-le-feu au Vietnam.

Le Canada a offert de mettre à la disposition de cette nouvelle Commission, le personnel de l'actuelle Commission Internationale de Contrôle, et cela pour la période initiale c'est-à-dire jusqu'à ce que soit convoquée la conférence internationale. Il a rappelé "qu'il n'avait pris aucun autre engagement au cours de la fin de semaine.

"J'ai demandé, a-t-il dit:

"Premièrement, que la commission de supervision proposée soit acceptable aux quatre parties concernées.

"Deuxièmement, qu'il y aura une autorité internationale à laquelle la Commission pourra faire rapport.

"Troisièmement, que la procédure que nous devons suivre pour faire rapport soit efficace.

"Quatrièmement, que la Commission jouisse d'une pleine liberté de mouvement dans toutes les parties du Sud-Vietnam afin d'y faire enquête.

Il a apporté des précisions sur les points suivants:

"Premièrement, que la Commission de supervision proposée ne soit pas une force militaire comme celle du maintien de la paix à Chypre.

"Deuxièmement, que nous accepterons cette responsabilité seulement si les quatre parties au cessez-le-feu nous le demandent. La requête devra venir aussi bien des États-Unis que du Nord-Vietnam.

"Troisièmement, que si nous acceptons cette responsabilité ce sera pour aider à mettre fin à la guerre en Indo-Chine.

SECONDE VENTE DE BLÉ À LA CHINE

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a annoncé une autre vente de blé à la République populaire de Chine.

Compte tenu d'écart de 5 p. 100, plus ou moins, d'ailleurs prévus dans le contrat, la vente comporte un maximum de 62.7 millions de boisseaux, d'une valeur d'environ 150 millions de dollars ce qui prouve l'augmentation du prix du blé au cours des derniers mois. M. Lang a ajouté que les négociations menant à cette nouvelle vente de céréales ont été menées à Pékin, en novembre, par des représentants de la Commission du blé et de la Société nationale d'exportations et d'importations de céréales, d'huiles et de produits alimentaires.

Les expéditions débiteront en avril 1973, alors que la livraison des présents envois sera terminée, et continueront jusqu'en octobre. Les expéditions seront faites de ports situés sur la côte du Pacifique.

Les catégories de blé à expédier sont le blé rouge de printemps no 1 de l'Ouest canadien, 12½ p. 100 protéines et du blé no 2 et 3 de la même catégorie.

Les conditions financières sont les mêmes que celles des ventes précédentes avec la République populaire de Chine, soit le paiement de 25 p. 100 au comptant au moment du chargement du navire et le solde payable avec intérêts dans les 18 mois suivants.

C'est la garantie fournie par le gouvernement fédéral à la Commission canadienne du blé qui a permis d'accorder de telles conditions de crédit.

LES ARTS DU SPECTACLE AU CANADA*

LE FINANCEMENT DES ARTS

Il semble que les arts d'interprétation au Canada soient aux prises avec le plus grave des problèmes, autrement dit, celui du financement. L'insolvabilité s'avère en effet une menace constante à la survie de certaines compagnies théâtrales qui jouissent d'une haute réputation artistique et dont les avantages culturels pour la collectivité sont d'une immense valeur. Étant donné le consensus suivant lequel ces avantages doivent faire partie intégrante de notre culture et, par conséquent, être à la portée de tous les citoyens indépendamment de leur situation financière, il faut reconnaître qu'on ne peut compter uniquement sur les recettes provenant de la vente des billets pour couvrir tous les frais de production. Or, il est presque universellement admis de nos jours que les occasions de divertissements que peuvent offrir la belle musique, le bon théâtre et les autres manifestations artistiques, forment une partie justifiable des activités d'une société moderne. Le premier exemple de la contribution que le Gouvernement fédéral a apportée à l'avancement des arts a été la formation du Conseil des Arts du Canada.

Le fait que les Canadiens se soient rendu compte de l'absolue nécessité de rétablir l'équilibre entre l'intérêt accordé aux réalisations concrètes, d'une part, et les éléments moins tangibles mais de caractère plus permanent de notre civilisation, d'autre part, et de ce qu'un tel rétablissement pouvait exiger comme efforts, a conduit à la création, en 1949, de la Commission royale sur le développement des arts, des lettres et des sciences, au Canada. En 1951, cette Commission déposait son rapport recommandant la formation d'un conseil chargé de favoriser ces activités. Ces recommandations ont fini par donner lieu à la création, en vertu d'une loi sanctionnée par le Parlement en date du 28 mars 1957, du Conseil des Arts du Canada, organisme chargé "de développer et de favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et

* Suite d'un article tiré de la *Lettre commerciale* de juillet-août 72, publiée par la Canadian Imperial Bank of Commerce.